

DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE VER SUR MER

## Arrêté n°34 – 23

Portant sur circulation  
Avenue Suzanne Hélène  
Rue Matussière  
Rue Gabriel Pelin

LE MAIRE,

**VU** le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,

**VU** le Code de la Route et notamment les articles R.110-2, R.411-25, R.411-8 et R.417-10,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription, le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire et le livre 1, 8ème partie-Signalisation temporaire,

**VU** la demande de la **Société EIFFAGE ROUTE IDF** en date du 31 mai 2023,

**CONSIDERANT** que pour permettre les travaux de réfection en enrobé sur trottoir, il y a lieu d'y réglementer le stationnement et la circulation.

### ARRETE

**ARTICLE 1** – A compter du 2 juin 2023 et jusqu'au 5 juin 2023, les prescriptions suivantes s'appliquent sur l'Avenue Suzanne Hélène, Rue Matussière et Rue Gabriel Pelin, **et ce dans la limite des besoins du chantier** :

La circulation des véhicules se fera sur une seule file avec un alternat manuel par piquet K10.  
Il sera interdit à tout véhicule de stationner.

**ARTICLE 2** : Sécurité et signalisation du chantier

La sécurité de l'ensemble des usagers du domaine public routier devra en tout temps être assurée par une signalisation réglementaire mise en place et maintenue sous la responsabilité du bénéficiaire en l'espèce la **Société EIFFAGE ROUTE IDF** ou de son représentant conformément aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre 1 – 8ème partie signalisation temporaire.

**ARTICLE 3**: Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4** : M. le Commandant du groupement de gendarmerie de Courseulles, Le Maire de Ver-sur-Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la législation en vigueur.

Fait à VER SUR MER, le 1<sup>er</sup> juin 2023

Jean-Claude MARIE  
2<sup>ème</sup> Maire adjoint, pour le Maire et par délégation



Destinataires :

- M. le Capitaine du Groupement de Gendarmerie de Courseulles
- M. le Directeur du Service Départemental d'incendie et de secours
- M. le Directeur du SAMU
- M. Le Directeur de la **Société EIFFAGE ROUTE IDF**
- Mme MADELAINÉ - ASVP